ABB E-Mobility SAS
Société par Actions simplifiée au capital de 9.750.000 euros
Siège Social : 7, boulevard d'Osny, 95800 Cergy
RCS Pontoise 902 657 923

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1er OCTOBRE 2025

Copie certifiée conforme
le 02/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le premier octobre à onze heures,

Les délibérations à titre ordinaire de l'Associé Unique de la Société se sont tenues à Cergy (95800), 7 Boulevard d'Osny, sur convocation de l'Associé Unique.

Est présente :

la société ABB E-Mobility BV,
représentée par Madame Claude Toffin en vertu du pouvoir qu'il lui a été donné, dûment habilité,

propriétaire de	9.750.000 actions
Total des actions présentes ou représentées :	9.750.000 actions

Monsieur Claude Toffin préside la séance en qualité de Directrice Générale de la société.

Il est assisté de Madame Céline Begnis désignée en qualité de Secrétaire.

Le Président précise que le Commissaire aux Comptes, la société KPMG, dûment convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception, est excusée de ne pouvoir être présent à la réunion.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'Associée Unique :

- un exemplaire des statuts,
- une copie de la lettre de convocation adressée à l'Associé Unique,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Président.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition de l'Associé Unique au siège social ou à lui adresser, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Associé Unique lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte et divers propos sont échangés.

Personne ne demandant plus la parole, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique nomme en qualité de Directeur Général de la Société, Monsieur Ben Tredree née le 25 avril 1977 à Pontypridd Royaume Uni, demeurant Kaustrasse 165, 9050 Appenzell, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Monsieur Ben Tredree est nommé pour une durée non limitée, étant toutefois précisé que, conformément aux statuts, cette durée ne pourra être supérieure à la durée du mandat du Président.

L'exercice de ses fonctions de Directeur Général par Monsieur Ben Tredree ne donnera pas lieu à une rémunération. Toutefois, les frais encourus par Monsieur Ben Tredree dans l'exercice de ses fonctions pourront lui être remboursés sur justificatif.

Monsieur Ben Tredree a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées, ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président
Claude Toffin

Le Secrétaire
Céline Begnis